Aléop

LE NOUVEAU NOM DU SERVICE DE TRANSPORT EN PAYS DE LA LOIRE

Lila devient Aléop Région PAYS de la LOIRE

DES NOUVELLES RÈGLES DE SÉCURITÉ

- A la montée comme à la descente, les élèves scolarisés jusqu'au CE2 inclus doivent être obligatoirement accompagnés au point d'arrêt par les parents ou toute autre personne, de 11 ans ou plus, désignée comme responsable par eux.

- Par ailleurs, un gilet haute visibilité sera distribué avant la fin de l'année à chaque élève empruntant les cars scolaires . Le port de ce gilet sera obligatoire tout au long du trajet du domicile à l'établissement et inversement, y compris à l'intérieur du car.

- De plus, conformément au code de la route, les élèves doivent obligatoirement attacher leur ceinture de sécurité durant le trajet en car.

Pour tout renseignement :

Communauté de communes Sud Retz Atlantique
ZIA de la Seiglerie 3
2 rue Galilée
BP 3
44270 MACHECOUL-SAINT-MEME
Tél : 02 40 02 32 62
transport-scolaire@ccsudretzatlantique.fr

Année 2019-2020

Inscriptions aux transports scolaires

Aléop Région PAYS de la LOIRE

aleop.paysdelaloire.fr

QUI PEUT BÉNÉFICIER DU TRANSPORT SCOLAIRE ?

Votre enfant est concerné si :

- il est âgé de 3 ans au 31 décembre 2019,
- il est domicilié dans la région des Pays de la Loire,
- il est scolarisé :
  - de la maternelle à la terminale, apprenti pré-bac (CAP, Bac pro, brevets professionnels et mentions complémentaires) en tant que demi-pensionnaire, externe ou interne.
  - dans un établissement d'enseignement public, ou privé sous contrat du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Agriculture ou de la Défense, ou dans une Maison Familiale et Rurale.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

- 110 € par an et par enfant, que le trajet soit effectué en car ou en train TER, dans le respect des périmètres de transports définis.
- Gratuit dès le 3ème enfant transporté.
- 55 € (demi-tarif) par an et par enfant, si votre enfant est scolarisé en regroupement pédagogique intercommunal (RPI).

Pour les autres cas, l'usage des transports scolaires pourra éventuellement être étudié, au cas par cas, selon les places disponibles et au tarif de 220 € par enfant.

QUAND S'INSCRIRE ?

Les inscriptions sont ouvertes

du 13 mai au 15 juillet 2019.

Au-delà de cette date, une majoration de 20 € sera appliquée pour tout retard d'inscription, sauf en cas de motif justifié (déménagement, affectation tardive, changement de situation familiale).

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour bénéficier du transport scolaire à la rentrée, **l'inscription est obligatoire**, que votre enfant circule en train TER ou en car.

Nouvelle procédure

L'inscription en ligne ne prend que quelques minutes et le service est ouvert 24 h / 24 et 7 jours / 7.

Elle vous offre aussi la possibilité d'accéder à un « espace famille » en ligne pour suivre les inscriptions de tous vos enfants et l'avancée de votre dossier.

Si vous n'avez pas d'accès à internet, vous pouvez vous rendre à votre service transport (adresse au verso).

1. Avant de commencer, munissez-vous :

- d'une adresse e-mail valide,
- d'une photo d'identité numérisée,
- d'un relevé d'identité bancaire (RIB) si vous souhaitez régler par prélèvement automatique.

2. Rendez-vous sur le portail d'inscription à partir du 13 mai sur : aleop.paysdelaloire.fr

- Cliquez sur : abonnement en ligne.
- Renseignez le formulaire et laissez-vous guider.
- À la fin de votre saisie, choisissez votre mode de paiement : carte bancaire, prélèvement automatique…
- Une fois les données renseignées et l'opération validée, un courriel de confirmation vous sera adressé.

La carte de transport scolaire de votre enfant vous sera adressée fin août 2019 directement à votre domicile.